

**L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 15h30,**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés : M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

**Membres en exercice : 17**

**Membres présents : 11**

**Suffrages exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N° 2023-03-28**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CLE DU SAGE ET LE SMIDDEST**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;*

*Vu la délibération de la CLE du SAGE EGma en date du 09 décembre 2021 concernant la révision du SAGE ;*

*Vu le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, adopté par le Comité de Bassin le 10 mars 2022 ;*

*Considérant la nécessité que le SAGE révisé soit compatible avec le Code de l'Environnement, les réglementations liées et le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ;*

Suite à l'arrêté de périmètre du SAGE "Estuaire de la Gironde et Milieux Associés" du 24 mars 2005, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été installée le 10 mars 2006. Le SAGE « Estuaire » a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 30 août 2013. Conformément à l'article R212-33 du Code de l'Environnement, la CLE doit confier à une structure porteuse ayant les compétences requises, les missions administratives et financières qui lui permettront de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre. Dès sa création, la CLE a fait le choix de retenir le SMIDDEST, labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin en 2007, comme structure porteuse du SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, approuvé par délibération de la CLE le 9 décembre 2021, et du nouveau SDAGE Adour-Garonne 2022- 2027, approuvé en mars 2022, le SMIDDEST et la CLE du SAGE « Estuaire » souhaitent formaliser leur partenariat pour la mise en œuvre et la révision du SAGE au travers d'une convention.

Il est décidé, à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article unique. D'autoriser Madame la Présidente, à signer la convention de fonctionnement annexée à la présente délibération avec la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 juin 2023.

**La Présidente,**



**Pascale GOT**

**La secrétaire de séance,**



**Célia MONSEIGNE**